Image not found or type unknown

Amende téléphone voiture société

Par **Maxou82**, le **17/07/2012** à **17:46**

Bonjour, j ai été verbalisé par la police nationale avec un téléphone au volant sur une voiture de société. L agent de police ne m à pas remis le coupon de contravention me disant que j allais le recevoir chez moi. Or c est l ancienne Adresse marquée sur mon permis.. Est ce qu il y a un recours favorable le cas échéant ??

Par **razor2**, le **17/07/2012** à **19:53**

Bonjour, non, aucun recours, vous avez été intercepté sur place et votre identité relevée avec votre permis de conduire. Sur quelles bases voudriez vous contester?

Par **Maxou82**, le **17/07/2012** à **20:19**

Premièrement comme je l ai précisé dans mon message précédant y avait mon ancienne adresse donc je n ai toujours pas reçu l amende. Deuxiement dans la voiture de société dans laquelle j ai été verbalisé pour le téléphone il y a une installation blue touch. Donc voici les deux questions : est ce que je vais recevoir km amende? Si c est le cas est ce qu elle va être majorée ?? Est ce que je pourrai contester l amende avec des justificatifs ??

Par **janus2fr**, le **18/07/2012** à **06:28**

Il y a effectivement des chances pour que l'amende soit majorée si l'on met un peu trop de temps à retrouver votre nouvelle adresse. Vous pouviez le signaler à l'agent que l'adresse sur le permis n'était pas bonne.
Ensuite, pour quelle raison voudriez-vous contester ? Vous avez été intercepté par un agent qui vous a vu avec le téléphone à la main, ça va pas être simple de prouver que ce n'était pas vrai...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés